Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 05/10/2026 - 201105 - 2010 B 16757 - 524 192 507 - A.P.G. Inc.

A.P.G. Inc
Société par Actions Simplifiée au capital de €. €. 3.364.600
Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
R.C.S : PARIS B 524 192 507
S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
Acte déposé le
05 OCT. 2026
Sous le N° 201105

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le trente juin 10 heures,

Les Actionnaires de la Société "AIR PROMOTION GROUP Inc" se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par sa Présidente, Madame Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR suivant courriel du 15 juin 2026 en application des articles 4, 5 et 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les Actionnaires en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'Assemblée, fait apparaître que les Actionnaires présents possèdent plus de la moitié du capital social, et en conséquence l'Assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions ordinaires conformément aux dispositions légales et statutaires.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, en sa qualité de Présidente.

La Société ALLIANCE AUDIT, représentée par Jean-Claude BACHER, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La Présidente constate que tous les Actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les Actionnaires en prennent acte.

Madame Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Madame la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par le Code de Commerce et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de Gestion de la Présidente,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour cet exercice,
- Décisions relatives aux conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Démission du Commissaire aux comptes titulaire,
- Nomination Commissaire aux comptes suppléant comme titulaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, au vu de la présentation du rapport de gestion de la Présidente et de la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de la Présidente et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence :

- elle approuve les actes de gestion accomplis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

- et donne quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à :

  - Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR au titre de sa fonction de Présidente
  - et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 4.028.260,07 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 4.028.260,07	
▪ Au compte « Réserve Légale »		€. 10.220,00
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 22.310.603,90 à €. 26.328.643,97)		€. 4.018.040,07
Total	**€. 4.028.260,07**	**€. 4.028.260.07**

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	Net
31.12.2022	€. 1.000.000		€. 2	€. 958.776
31.12.2023	€. 5.000.000		€. 11	€. 4.780.573
31.12.2024	€. 5.500.000		€. 12	€. 5.238.084

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir €. 28 529.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION
(NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance de la démission de Jean-Claude BACHER de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire, par lettre de démission en date du 30 janvier 2026, décide de nommer en remplacement, à compter de ce jour :

ALLIANCE AUDIT
Dont le siège social est 1b avenue Foch – 94100 SAINT MAUR DES FOSSES
Immatriculée sous le n° 439 907 858 RCS CRETEIL

en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société, pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Depuis le 11 décembre 2016, date d'entrée en vigueur de la loi Sapin 2, et conformément aux Statuts, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle (C. com. art. L 823-1, I-al. 2). Il n'est donc pas désigné de Commissaire aux comptes suppléant.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

CLOTURE

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le Président et un Actionnaire.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX
DE SAINT SAUVEUR

Un Actionnaire
APG DS
Sandrine DESPREAUX DE SAINT-SAUVEUR

A.P.G. Inc
Société par Actions Simplifiée au capital de €. €. 3.364.600
Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
R.C.S : PARIS B 524 192 507
S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
SELON DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

.....

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition dc la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit €. 4.028.260,07 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 4.028.260,07	
▪ Au compte « Réserve Légale »		€. 10.220,00
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 22.310.603,90 à €. 26.328.643,97)		€. 4.018.040,07
Total	**€. 4.028.260,07**	**€. 4.028.260.07**

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	Net
31.12.2022	€. 1.000.000		€. 2	€. 958.776
31.12.2023	€. 5.000.000		€. 11	€. 4.780.573
31.12.2024	€. 5.500.000		€. 12	€. 5.238.084

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir €. 28 529.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à .

.....

Certifié conforme
La Présidente
Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR

A.P.G. Inc
Société par Actions Simplifiée au capital de €. €. 3.364.600
Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
R.C.S : PARIS B 524 192 507
S.I.R.E.T. : 524 192 507 00019

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par nos statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre coté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Les rapports de votre Commissaire aux Comptes et celui de votre Présidente, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le rapport d'activité sur ce qui constitue le 15ème exercice complet de la société comprendra les parties suivantes :

1. Considérations générales
2. Les services
3. Les clients
4. Les résultats de l'exercice

1. CONSIDERATIONS GENERALES

L'année 2025 est dans la continuité des années précédant la crise sanitaire, caractérisées par le niveau de progression du transport aérien. Le recours à la sous-traitance de la part des compagnies aériennes est un critère important de cette reprise.

Le segment de A.P.G. Inc est donc en expansion.

2. LES SERVICES D'A.P.G. INC

A.P.G. Inc appréhende notre activité mondiale, notre réseau intégré.

Le produit 'A.P.G. IET' continue son expansion avec de nouveaux contrats et nous atteignons + 165 compagnies aériennes actives sur ce produit.

Nous continuons de développer les ventes hors GDS dans les pays sans BSPs.

Comme l'année dernière, les volumes de ventes continuent de croitre, et nous avons une vraie diversification des clients compagnies aériennes, allant de la compagnie régulière avec un grand réseau, à des StarUps.

A.P.G. Inc, bras commercial de tout le groupe APG, repose sur les équipes de :
- 'Business Developpement Directors' par continent ;
- 'Business Performance Review' pour le contrôle de la qualité du réseau. Le contrôle qualité continue, avec beaucoup de déplacements sur site.

La Plateforme NDC (New Distribution Capability) de distribution B to B est prête même si elle nécessitera toujours de forts investissements.

40 compagnies majeures sont connectées et nous avons réussi à connecter plus de 4 000 agences de voyages sur plus de 100 pays, ce qui a nécessité de gros efforts.

De plus, A.P.G. Inc signe de nouveaux contrats pour les produits Cargo :
- 'CARGO GSSA' qui est la commercialisation du cargo pour les compagnies aériennes ;
- 'CARGO IET' qui est 'l'interline' Cargo grâce à A.P.G. Airlines qui dispose du CTA cargo.

Le cargo continue de progresser fortement pour A.P.G. Inc avec des contrats on line et nous avons signé de nombreux contrats.

3. LES CLIENTS

Le processus de signature reste très long et la mise en place également, mais nous signons de nombreuses nouvelles compagnies, dont des compagnies significatives en termes de réseaux et de possibilités de ventes.

Nous avons ainsi étendu notre portefeuille de clients grâce aux efforts commerciaux fournis par tout le réseau APG. Ces contrats viennent de tous les horizons.

4. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres concernant l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivants :

Chiffre d'Affaires net : €. 26 504 906
Résultat net : €. 4 028 260

	31/12/2025	31/12/2024	Ecart en %
Chiffre d'affaires	26 504 906	35 976 242	< 26,33>
Produits d'exploitation	26 731 390	36 179 360	
Charges d'exploitation	23 381 312	13 398 342	+ 74,51
Résultat d'exploitation	3 350 078	22 781 018	
Traitements et salaires	763 770	709 881	
Charges sociales	279 532	252 333	
Effectif	14	14	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	2 036 051	1 578 712	
Résultat courant avant impôt	5 386 129	22 905 271	
Résultat exceptionnel	-	< 1 561 019>	
Impôts sur les bénéfices	1 357 869	5 487 862	
Résultat net	**4 028 260**	**15 856 390**	
Total du bilan	**49 707 458**	**47 208 346**	

3 - COMPTES CONSOLIDES

Néant.

4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, un bénéfice de €. €. 4.028.260,07.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 4.028.260,07	
▪ Au compte « Réserve Légale »		€. 10.220,00
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 22.310.603,90 à €. 26.328.643,97)		€. 4.018.040,07
Total	**€. 4.028.260,07**	**€. 4.028.260.07**

5 - RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Ensuite, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, elle rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos :	Distribution globale		Personnes physiques	Personnes morales
	Brut	Net	Net	net
31.12.2022	€. 1.000.000		€. 2	€. 958.776
31.12.2023	€. 5.000.000		€. 11	€. 4.780.573
31.12.2024	€. 5.500.000		€. 12	€. 5.238.084

6 - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code, à savoir €. 28 529.

7 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les perspectives de croissance du produit 'A.P.G. IET' sont positves, d'autant que nous continuons de signer de nouvelles compagnies et à développer les ventes dans de nouveaux pays.

Nous disposons aussi de codes de distribution permettant d'héberger des compagnies qui ne sont pas en GDS.

Les compagnies aériennes doivent trouver de plus en plus de solutions de commercialisation et de distribution à coût variable ce qui est la niche du groupe APG. Nous continuons de constater cette accélération en 2026 avec une équipe renforcer, un 'HelpDesk' dédié et des horaires élargis.

De plus nous continuons la croissance de notre réseau cargo et nous pouvons dire que nous sommes aujourd'hui le plus gros réseau mondial passager et cargo.

'L'Interline' est crucial puisque les compagnies ont pour l'instant réduit le nombre de destinations et/ou de fréquences. Cela continue de stimuler le besoin de partenariat 'Interline' et l'augmentation du prix des billets.

La plateforme de distribution NDC (New Distribution Capability) d'APG, certifiée par IATA en avril 2025 au plus haut niveau en tant que 'Airline Retailing Maturity – ARM index System Provider', est opérationnelle dans presque 100 pays et nous ajoutons régulièrement des territoires, des agences connectées et des compagnies aériennes majeures.

Toutes les compagnies cherchent des solutions pour se distribuer en direct et vendre l'intégralité de leur offre y compris les services auxiliaires : la plateforme APG répond parfaitement à ce besoin.

En conclusion

Le budget 2026 se présente positif et nous sommes confiants. Le prix moyen coupon reste élevé, et le trafic est reparti à la hausse sur tous les continents.

De nouveaux contrats ont déjà été signés, des nouvelles compagnies aériennes émergent et ont besoin d'être distribuées.

Toutes nos équipes sont motivées et mobilisées.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important n'est survenu au cours de l'exercice écoulé.

9 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

10 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

11 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation/Cession de participation

Nous vous signalons que nous n'avons ni pris, ni cédé de participation au cours de l'exercice.

Prises de contrôle

Néant.

Activité des filiales

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toutes informations concernant l'activité de notre filiale.

Nous complétons, toutefois, ces indications par les éléments suivants :

APG AIRLINES

Objet : Compagnie Aérienne

	31/12/2024	31/12/2024	Ecart en %
Chiffre d'affaires	17 301 272	11 757 874	+ 47,15
Produits d'exploitation	39 596 725	45 786 077	
Charges d'exploitation	37 743 733	42 069 908	< 10,28>
Résultat d'exploitation	1 852 992	3 716 169	
Traitements et salaires	357 251	346 199	
Charges sociales	162 290	164 115	
Effectif	6	7	
Dépenses de travail intérimaire	-	-	
Résultat financier	244 750	577 671	
Résultat courant avant impôt	2 097 742	4 293 840	
Résultat exceptionnel	-	< 19 261>	
Impôts sur les bénéfices	519 811	1 082 100	
Résultat net	1 577 931	3 192 479	
Total du bilan	60 594 943	61 953 242	

APG NORTH AMERICA

Objet : Services commerciaux et distribution aux compagnies aériennes aux USA – membre APG network pour les USA

	31/12/2024		31/12/2024		Ecart en %
Turnover	US$	2,505,954	US$	2,364,924	+ 5.96
Cost of sales	US$	-	US$	-	
GROSS PROFIT	US$	2,505,954	US$	2,364,924	
Administrative expenses	US$	1,729,348	US$	1,516,006	+ 14.07
Other operating income	US$	-	US$	-	
Operating Profit (Loss) and Profit (Loss) on ordinary activities before taxation	US$	776,606	US$	848,918	
Income from shares in group undertakings	US$	3,469	US$	3,080	
Interst receivable and similar income	US$	-	US$	29,073	
Tax on Profit (Loss) on ordinary activities	US$	163,815	US$	221,597	
Profit (Loss) fir the Financial Year	**US$**	**626,260**	**US$**	**659,474**	

12 - SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport du nom des sociétés contrôlées et de la part du capital de la société qu'elles détiennent.

Nous vous rappelons que notre société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, les sociétés suivantes :

De manière directe :

⇨ APG AIRLINES (813 622 909 RCS PARIS) sise 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
Pourcentage de détention : 40,00 %

⇨ APG NORTH AMERICA (202187233-DELAWARE) sise 1013 Centre Road, Suite 403-A, Ville Wilmington, Delaware, Country of New Castle 19805
Pourcentage de détention : 51%

De manière indirecte :

Néant.

Participations réciproques

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport des aliénations effectuées au cours de l'exercice en application :

* de l'article L. 233-29 du Code de commerce (participation réciproques entre sociétés par actions)
* de l'article L. 233-30 du Code de commerce (participation réciproques entre une société par actions et une société autre que par actions).

Notre société n'est pas concernée.

13 -PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2025 :

⇨ Moins de 3 %.

14 - ACTIONNARIAT SALARIE

La loi de simplification du droit des Sociétés met fin à l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (C. com. art. L 225-129-6, al. 2 modifié ; Loi art. 20)

15 - CAPITAUX PROPRES INFERIEURS A LA MOITIE DU CAPITAL

Néant.

16 - ACTIONS GRATUITES

Pour répondre aux obligations de l'article L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement aux Président et/ou Directeur Général.

17 - STOCK OPTIONS

Nous vous informons qu'il n'a pas été attribué d'option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions aux Président et/ou Directeur Général de notre société. En conséquence, notre société n'est pas concernée par les obligations de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de Commerce.

18 - RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE LA PRESIDENTE - DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présidente

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR a été nommée dans ses fonctions de Présidente de la Société par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2012, pour une durée indéterminée.

Directeur Général

Monsieur Jean-Louis Baroux a été nommé dans ses fonctions de Directeur Général par décision de la Présidente le 19 septembre 2012 pour une durée égale à celle des fonctions de Président.

Commissaires aux Comptes

Les mandats de :

- ***Monsieur Jean-Claude BACHER :***

Monsieur Jean-Claude BACHER par lettre du 30 janvier 2026 a démissionné de son mandat de Commissaires aux comptes titulaire.

- ***Cabinet ALLIANCE AUDIT :***

Le Cabinet ALLIANCE AUDIT est donc devenu Commissaire aux comptes titulaire pour la durée du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Conformément à la loi Sapin 2 entrée en vigueur le 11 décembre 2016 et aux Statuts, la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant ne s'impose que si le commissaire aux comptes est une personne physique ou une société unipersonnelle (C. com. art. L 823-1, I-al. 2). Il n'est donc pas désigné de Commissaire aux comptes suppléant.

19 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En présence de conventions réglementées, le Commissaire aux comptes doit établir un rapport spécial.

Nous vous demandons d'approuver les conventions autorisées par la Présidente au cours de l'exercice écoulé, qui sont relatées dans le rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes.

20 - PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

En cas de condamnation pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle, le Conseil de la concurrence peut ordonner l'insertion de sa décision dans le rapport sur les opérations de l'exercice.

Notre société n'est pas concernée par cette mesure.

21 – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Article D. 441 II du Code de commerce : **Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice**						
	Non échues	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total**
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées TTC						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année HT						
(B) Factures exclues du (A) relativ					**tigieuses ou non comptabilisées**	
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)		*NA*				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels et délais légaux :				

NEANT

Article D. 441 II du Code de commerce : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	Non échues	**1 à 30 jours**	**31 à 60 jours**	**61 à 90 jours**	**91 jours et plus**	**Total**
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées HT						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année H						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année H	0	0	0	0	0	0
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues HT						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels et délais légaux :.				

CONCLUSION

Nous vous rappelons que :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- la résolution relative à l'affectation des résultats
- le rapport général du Commissaire aux Comptes accompagné des comptes annuels

devront être déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir donner acte, à votre Président, des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, de ratifier les propositions de votre Président, de lui donner *quitus* pour l'exercice considéré et d'adopter dans le sens préconisé, les résolutions qui vous sont présentées.

Votre Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX DE SAINT SAUVEUR

ALLIANCE AUDIT

COMMISSAIRES AUX COMPTES

SAS A.P.G. INC

SAS au capital de 3 364 200 □

66 Avenue des Champs Élysées

75008 Paris

Certifié Conforme
par le Président
17/03/2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'assemblée générale de la S.A.S. A.P.G. INC,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. A.P.G. INC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe intitulé « II □Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui explicite la première application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le Plan Comptable Général. Ce règlement, applicable pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, modifie notamment la présentation de certains postes du compte de résultat.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société A.P.G. INC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 juin 2026

Jean-Claude BACHER

Commissaire aux comptes

Membre de la CRCC de Paris

Jean-Claude BACHER

✓ Certifié par yousign

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : sasu A.P.G. Inc — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 66 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS — Durée de l'exercice précédent * : 12

* Numéro SIRET * : 5 2 4 1 9 2 5 0 7 0 0 0 1 9 — Néant ☐ *

Certifié Conforme
Le Président

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 785 838	AG	2 504 157	1 281 681	1 817 078
	Fonds commercial	AH	1 955 000	AI		1 955 000	1 955 000
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK			
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	21 600	AM		21 600	9 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	80 595	AQ	69 682	10 914	13 507
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	84 887	AU	38 016	46 871	53 470
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS	445	CT		445	445
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	200 000	BC		200 000	200 000
	Autres titres immobilisés	BD	603 500	BE		603 500	
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	52 117	BI		52 117	63 033
	TOTAL (II)	BJ	**6 783 981**	BK	**2 611 855**	**4 172 127**	**4 111 534**
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	22 533 762	BY		22 533 762	26 471 018
	Autres créances (3)	BZ	6 294 603	CA		6 294 603	3 075 559
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	16 622 646	CG		16 622 646	13 429 476
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	76 926	CI		76 926	119 146
	TOTAL (III)	CJ	**45 527 938**	CK		**45 527 938**	**43 095 199**
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN	7 393			7 393	1 612
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**52 319 312**	1A	**2 611 855**	**49 707 458**	**47 208 346**

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 52 117 — (3) Part à plus d'un an : CR 400 000

Clause de réserve de propriété * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise sasu A.P.G. Inc — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 3 364 600)	DA	3 364 600	3 264 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	326 420	314 633
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	22 310 604	11 966 001
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**4 028 260**	**15 856 390**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**30 029 884**	**31 401 224**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	9 508 457	5 781 254
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	**9 508 457**	**5 781 254**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	265 524	794 939
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	282	846
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 749 713	4 626 694
	Dettes fiscales et sociales	DY	608 008	2 726 710
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 158 217	1 718 281
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	387 372	154 958
	TOTAL (IV)	EC	**10 169 116**	**10 022 428**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		3 440
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**49 707 458**	**47 208 346**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	10 169 116	9 756 904
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : **sasu A.P.G. Inc** — Néant ☐*

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	9 923 575	FH	16 581 331	FI	26 504 906	35 976 242
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**9 923 575**	FK	**16 581 331**	FL	**26 504 906**	**35 976 242**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	11 833	6 000
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	78 000	184 228
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI		
	Autres produits (1) (11)					FQ	136 651	12 891
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**26 731 390**	**36 179 360**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	15 971 571	11 776 453
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	47 282	92 807
	Salaires et traitements *					FY	765 415	710 927
	Cotisations sociales (10)					FZ	277 886	251 287
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (14)					GA	547 036	521 722
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	5 673 422	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI		
	Autres charges (12)					GE	98 699	45 146
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**23 381 312**	**13 398 342**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**3 350 078**	**22 781 018**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	14 910	23 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur dépréciations					GM	1 875 612	1 184 831
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	160 311	370 881
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP	**2 050 834**	**1 578 712**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	7 393	1 439 612
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 390	14 848
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**14 783**	**1 454 460**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**2 036 051**	**124 252**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**5 386 129**	**22 905 271**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2026

Désignation de l'entreprise **sasu A.P.G. Inc** — Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD		285 895
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)	HH		1 846 914
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		**(1 561 019)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	1 357 869	5 487 862
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**28 782 224**	**38 043 967**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**24 753 964**	**22 187 578**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	**4 028 260**	**15 856 390**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY	
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.P.G. Inc

66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
Commercialisation de Produits et Services aux Compagnies Aériennes

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de **€. 49 707 758** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de **€. 4 028 260**.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2022-06 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

II – PRINCIPALES METHODES UTILISEES

2 - 1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les licences informatiques sont immobilisées et amorties sur une durée de trois ans.

Dans le cadre du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 applicable à compter du 1er janvier 2016, il est précisé que le fonds commercial qui figure à l'actif du bilan pour une valeur brute et nette de €. 1.955.000 ne fait l'objet d'aucun plan d'amortissement. Par ailleurs, les tests de dépréciation effectués ne mettent pas en évidence une valeur actuelle du fonds commercial inférieure à sa valeur comptable."

2 - 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire :

- Aménagement des constructions : 10 ans
- Matériel bureau & Mobilier : 3 à 7 ans

2 - 3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 - 4 Matières premières, approvisionnement

Sans objet

2 - 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

2 - 6 Instruments financiers et comptabilité de couverture

Sans objet

2 - 7 Valeur mobilières de placement

Sans objet

2 - 8 Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

2 - 9 Risque de change

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion ".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2 - 10 Risque de taux

Sans objet

III – **FAITS SIGNIFICATIFS**

3 - 1 Événements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- La défaillance d'une Agence de voyage en 2018 qui touchait 12 Compagnies Aériennes a été dotée à hauteur de € ; 290 430 afin d'appréhender la totalité du risque, la procédure étant complexe ;
- Le litige A.P.G. Inc / E HELIAIR perdure ;
- La dévaluation du Pesos Argentin (ARS) que représentait un risque de €. 1 400 000 provisionné en 2024 a été repris ;
- Il existe un risque sur des opérations menées au Mozambique qui a été évalué à €. 5 000 000.

3 - 3 Augmentation de capital

Il a été opéré en Août 2025, une augmentation de capital par apport en numéraire portant ce dernier à €. 3.364.600 pour €. 3.264.200 avant augmentation.

3 - 4 Le produit 'APG IET'

Pour mémoire, il est rappelé que le produit 'APG IET' est administré par A.P.G. Inc qui utilise les codes d'A.P.G. Airlines dans la gestion des accords 'Interline'. L'intégralité des risques liés à l'exploitation du produit 'APG IET' est donc assumé par la Société A.P.G. Inc qui procède chaque année à l'évaluation de ceux-ci et en appréhende en termes comptables les conséquences.

3 - 5 Le produit 'APG PlatForm'

A.P.G. Inc a mis sur le marché un nouveau produit 'APG PlatForm' grâce à l'agrément Opérateur de Voyages d'une Société du groupe.

'APG PlateForm' est administré par A.P.G. Inc qui utilise les agréments et accréditations d'A.P.G. Travel dans la gestion des accords 'PlatForm'. L'intégralité des risques liés à l'exploitation du produit APG PlatForm' est donc assumé par la Société A.P.G. Inc qui procède chaque année a l'évaluation de ceux-ci et en appréhende en termes comptables les conséquences.

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- Immobilisations incorporelles, corporelles et financières : Annexe 2054
- Amortissements : Annexe 2055
- Provisions : Annexe 2056
- Echéances des créances et dettes : Annexe 2057
- Détermination du résultat fiscal : Annexe 2058-A
- Charges à payer : Annexe I
- Produits à recevoir : Annexe II
- Charges constatées d'avance : Annexe III
- Ecarts de conversion : Annexe IV
- Capital social : Annexe IV

V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements hors bilan : Annexe V
- Eléments concernant les entreprises liées : Annexe VI

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2026

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

*Désignation de l'entreprise **sasu A.P.G. Inc** — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I				CZ		D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			5 749 838	KD		KE	KF 12 600
CORPORELLES	Terrains				KG		KH	KI
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]		KJ		KK	KL
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]		KM		KN	KO
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Com-posants M2]	80 595	KP		KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Com-posants M3]		KS		KT	KU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *			KY		KZ	LA
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		82 442	LB		LC	LD 2 445
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes				LK		LL	LM
CORPORELLES	TOTAL III			163 037	LN		LO	LP 2 445
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T
FINANCIERES	Autres participations			200 445	8U		8V	8W
FINANCIERES	Autres titres immobilisés				1P		1R	1S 603 500
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières			63 033	1T		1U	1V 1 612
FINANCIERES	TOTAL IV			263 479	LQ		LR	LS 605 112
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				6 176 353	ØG		ØH	ØJ 620 157

CADRE B — IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	5 762 438	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	80 595	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN		MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	84 887	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG		NH	165 482	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX		ØY	200 445	ØZ
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	603 500	2D
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	12 529	2F	52 117	2G
FINANCIERES	TOTAL IV		I3		NJ	12 529	NK	856 062	2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	12 529	ØL	6 783 981	ØM

* Des explications concernant ce rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(6)

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2026

Désignation de l'entreprise : **sasu A.P.G. Inc** — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 968 759	PF	535 397	PG		PH	2 504 157
TOTAL I		RK	**1 968 759**	RM	**535 397**	RN		RO	**2 504 157**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	67 088	PW	2 593	PX		PY	69 682
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	28 971	QM	9 045	QN		QO	38 016
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	**96 060**	QV	**11 638**	QW		QX	**107 698**
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	**2 064 819**	ØP	**547 036**	ØQ		ØR	**2 611 855**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2026

Désignation de l'entreprise : **sasu A.P.G. Inc** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	1 612	4U	7 393	4V	1 612	4W	7 393
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5 779 642	5W	5 673 422	5X	1 952 000	5Y	9 501 064
	TOTAL II	5Z	**5 781 254**	TV	**5 680 815**	TW	**1 953 612**	TX	**9 508 457**
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**5 781 254**	UB	**5 680 815**	UC	**1 953 612**	UD	**9 508 457**
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	5 673 422	UF	78 000		
	Dont dotations et reprises - financières			UG	7 393	UH	1 875 612		
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8) ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057 2026

Désignation de l'entreprise : **sasu A.P.G. Inc** — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	200 000	UM		UN	200 000
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	52 117	UV	52 117	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	22 533 762		22 533 762		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	13 200		13 200		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	4 129 990		4 129 990		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 119 340		1 119 340		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	42 260		42 260		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	400 000				400 000
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	589 813		589 813		
Charges constatées d'avance		VS	76 926		76 926		
TOTAUX		VT	**29 157 408**	VU	**28 557 408**	VV	**600 000**
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	265 524	265 524		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	282	282		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6 749 713	6 749 713		
Personnel et comptes rattachés		8C	130 113	130 113		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	98 330	98 330		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	373 704	373 704		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 860	5 860		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 158 217	2 158 217		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	387 372	387 372		
TOTAUX		VY	**10 169 116**	VZ **10 169 116**		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	529 415	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(9) DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2026

Désignation de l'entreprise : **sasu A.P.G. Inc** — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : **31122025**

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	4 028 260
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	7 393	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX		XW	7 393
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	1 372 269
	Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT* — Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	30 142
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	5 438 064

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	1 613
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : — Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A					XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quindecies A)	HT		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XF
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB	
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé — Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG 25 233
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	Dt déd. exc (art 39 decies D)	YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	26 846

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	5 411 218	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL **BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	5 411 218	XO 0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.P.G. Inc Annexe I

Exercice clos le : **31 décembre 2025**

CHARGES À PAYER

		Déductible	Non déductible
151-	**PROVISIONS POUR RISQUES**	9 508 457	
168-	**INTEREST S/EMPRUNTS**	282	
408 -	**FOURNISSEURS**		
	Factures non parvenues		
	* achats		
	* autres charges externes	3 854 118	
428 -	**PERSONNEL - CHARGES A PAYER**		
	* autres : congés payés	45 439	
	* primes et gratifications	77 720	
	* intéressement	-	
4198	**CLIENTS**		
	* Clients Créditeurs	1 405 704	
	* R.R.R. à accorder	5 363	
438 -	**ORGANISMES SOCIAUX**		
	* charges sur congés payés	19 084	
	* charges sur primes	22 280	
448 -	**ETAT – CHARGES A PAYER**		
	* Taxe d'apprentissage	608	
	* Formation professionnelle / Fongécif	-	
	* CVAE	< 39 868>	
	* Autres	< 3 000>	
487 -	**PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**		
	* Cions GSSA	387 372	
518 -	**INTERETS COURUS A PAYER**	-	
		15 283 559	

A.P.G. Inc Annexe II

Exercice clos le : **31 décembre 2025**

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
CLIENTS ET DIVERS	
Clients – produits non facturés	
. Factures à établir	16 122 590
AUTRES CRÉANCES	
Fournisseurs débiteurs	
. Fournisseurs Débiteurs	76 819
. Avoirs non parvenus	212 742
Personnel	
. Avances – acomptes	13 200
Etat et Collectivité	
. Etat – Impôt Société	4 129 990
Débiteurs divers	
. Indemnités Journalières de Sécu.	-
. Subvention Apprenti	833
. Intérêts Compte à termes	35 242
. Intérêts C/c	14 910
TOTAL	**20 606 326**

A.P.G. Inc Annexe III

Exercice clos le : **31 décembre 2025**

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
APG Airlines Frais	5 484
APG DS Frais	5 399
APG Travel Frais	541
AIRINC Frais	82
Ass. Déplacements	245
CH Aviation Cot.	
OAG Abt	
DocuSign	3 267
IATA Frais	6 265
CRAC	
Abt MISE	
Abt ZENDesk	13 455
Abt ZOHO	775
AONANG Villa training	10 514
PLUXEE (SODEXHO) Tickets restaurant	1 857
UATP Cot.	17 152
Cotisation diverses	2 159
Training	
TOTAL	**67 195**

A.P.G. Inc Annexe IV

Exercice clos le : **31 décembre 2025**

TABLEAU DES CALCULS DES ECARTS DE CONVERSION AVEC LES ETABLISSEMENTS SITUES A L'ETRANGER

Soldes réels €.	Un euro = US$ 1,1586 Un euro = Bhd 0,40704 *Au 31 décembre 2025*	**Ecarts de Conversion Actif/Passif**
€. 440,19	A.P.G North America Titres participations, coût historique US$ 510.00 = €. 483,78	n/s
€. 86 311.07	A.P.G North America Débiteurs divers, coût historique US$ 100 000.00 = €. 94 858,66	€. 5 108
€. 8 631,11	Oman Air D&C, coût historique US$ 10 000,00 = €. 9 485.87	€. 2 285
		€. 7 393

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à €. 3.364.600 représenté par 336 460 actions de €. 10 chacune.

A.P.G. Inc Annexe V

Exercice clos le : **31 décembre 2025**

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	
. Cadres	€. 66 174
. Agents d'encadrement	€. 14 032
. Agents réservation	€. 6 509
TOTAL	**€. 86 715**

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
. Emprunt : Capital restant à rembourser	265 524
Moins 1 an	*265 524*
De 1 à 5 ans	-
A plus de 5 ans	-
. Abandon Créances avec clause de retour à meilleure fortune	-
TOTAL	**265 524**

A.P.G. Inc Annexe VI

Exercice clos : **31 décembre 2025**

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	liées	**En participation**
A C T I F		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
APG Holding D&C	38 765	
APG Airlines Titres Participation	200 000	
* Client :		
APG Holding	-	
APG	< 3 696>	
APG DS	283 580	
APG Airlines	4 420 838	
APG Travel	38 718	
APG North America	-	
* Débiteur divers :		
APG Holding	3 546	
APG	12 307	
APG DS	78 724	
APG Airlines	-	
APG Travel	729	
* Fournisseurs : avoirs à recevoir		
APG	-	
APG DS	-	
APG Airlines	-	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Associés C/c		
APG DS	-	
APG Airlines	400 000	
* Clients : Fact. A établir		
APG DS	-	
APG Airlines	-	
APG North America	-	
	5 473 511	

A.P.G. Inc Annexe VI (suite)

Exercice clos : **31 décembre 2025**

	ENTREPRISES	
	liées	**En participation**
PASSIF		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* Fournisseur :		
APG Holding	-	
APG	130 700	
APG DS	1 004 958	
APG Airlines	206 270	
APG North America	-	
APG Travel	69 877	
JLB Conseils	-	
* Fournisseur : Fact. non parvenues	-	
APG Airlines	-	
APG Travel	-	
* Créditeurs divers :		
APG	-	
APG DS	-	
APG Airlines	3 460	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Associés :		
	1 415 265	

Certifié conforme à l'original par le Président 26/08/2026
Sandrine de Saint Sauveur

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **sasu A.P.G. Inc**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 66 avenue des Champs Elysées 75008 PARIS

Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 5 2 4 1 9 2 5 0 7 0 0 0 1 9

Néant ☐ *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB		AC		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 785 838	AG	2 504 157	1 281 681	1 817 078
	Fonds commercial	AH	1 955 000	AI		1 955 000	1 955 000
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK			
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	21 600	AM		21 600	9 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	80 595	AQ	69 682	10 914	13 507
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	84 887	AU	38 016	46 871	53 470
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	445	CT		445	445
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	200 000	BC		200 000	200 000
	Autres titres immobilisés	BD	603 500	BE		603 500	
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	52 117	BI		52 117	63 033
	TOTAL (II)	BJ	**6 783 981**	BK	**2 611 855**	**4 172 127**	**4 111 534**
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
STOCKS *	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	22 533 762	BY		22 533 762	26 471 018
	Autres créances (3)	BZ	6 294 603	CA		6 294 603	3 075 559
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	16 622 646	CG		16 622 646	13 429 476
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	76 926	CI		76 926	119 146
	TOTAL (III)	CJ	**45 527 938**	CK		**45 527 938**	**43 095 199**
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN	7 393			7 393	1 612
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**52 319 312**	1A	**2 611 855**	**49 707 458**	**47 208 346**

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 52 117 | (3) Part à plus d'un an : CR 400 000

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise : sasu A.P.G. Inc — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 3 364 600)	DA	3 364 600	3 264 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	326 420	314 633
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	22 310 604	11 966 001
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**4 028 260**	**15 856 390**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**30 029 884**	**31 401 224**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	9 508 457	5 781 254
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	**9 508 457**	**5 781 254**
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	265 524	794 939
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	282	846
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 749 713	4 626 694
	Dettes fiscales et sociales	DY	608 008	2 726 710
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 158 217	1 718 281
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	387 372	154 958
	TOTAL (IV)	EC	**10 169 116**	**10 022 428**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		3 440
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**49 707 458**	**47 208 346**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	10 169 116	9 756 904
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2026

Désignation de l'entreprise : **sasu A.P.G. Inc** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	9 923 575	FH	16 581 331	FI	26 504 906	35 976 242
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**9 923 575**	FK	**16 581 331**	FL	**26 504 906**	**35 976 242**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	11 833	6 000
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	78 000	184 228
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI		
	Autres produits (1) (11)					FQ	136 651	12 891
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**26 731 390**	**36 179 360**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	15 971 571	11 776 453
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	47 282	92 807
	Salaires et traitements *					FY	765 415	710 927
	Cotisations sociales (10)					FZ	277 886	251 287
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux amortissements * (14)					GA	547 036	521 722
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobili-sations - dotations aux dépréciations					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	5 673 422	
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI		
	Autres charges (12)					GE	98 699	45 146
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**23 381 312**	**13 398 342**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**3 350 078**	**22 781 018**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	14 910	23 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur dépréciations					GM	1 875 612	1 184 831
	Différences positives de change					GN		
	Pdts nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	160 311	370 881
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
	Total des produits financiers (V)					GP	**2 050 834**	**1 578 712**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	7 393	1 439 612
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 390	14 848
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**14 783**	**1 454 460**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**2 036 051**	**124 252**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**5 386 129**	**22 905 271**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 2026

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise **sasu A.P.G. Inc** — Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)	HD		285 895
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)	HH		1 846 914
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI		**(1 561 019)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)	HK	1 357 869	5 487 862
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	**28 782 224**	**38 043 967**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	**24 753 964**	**22 187 578**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	HN	**4 028 260**	**15 856 390**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY	
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP	
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8	
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.P.G. Inc

66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
Commercialisation de Produits et Services aux Compagnies Aériennes

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de **€. 49 707 758** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de **€. 4 028 260**.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2022-06 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

II – PRINCIPALES METHODES UTILISEES

2 - 1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les licences informatiques sont immobilisées et amorties sur une durée de trois ans.

Dans le cadre du règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 applicable à compter du 1er janvier 2016, il est précisé que le fonds commercial qui figure à l'actif du bilan pour une valeur brute et nette de €. 1.955.000 ne fait l'objet d'aucun plan d'amortissement. Par ailleurs, les tests de dépréciation effectués ne mettent pas en évidence une valeur actuelle du fonds commercial inférieure à sa valeur comptable."

2 - 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire :

- Aménagement des constructions : 10 ans
- Matériel bureau & Mobilier : 3 à 7 ans

2 - 3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2 - 4 Matières premières, approvisionnement

Sans objet

2 - 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

2 - 6 Instruments financiers et comptabilité de couverture

Sans objet

2 - 7 Valeur mobilières de placement

Sans objet

2 - 8 Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

2 - 9 Risque de change

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion ".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2 - 10 Risque de taux

Sans objet

III – FAITS SIGNIFICATIFS

3 - 1 Événements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- La défaillance d'une Agence de voyage en 2018 qui touchait 12 Compagnies Aériennes a été dotée à hauteur de € ; 290 430 afin d'appréhender la totalité du risque, la procédure étant complexe ;
- Le litige A.P.G. Inc / E HELIAIR perdure ;
- La dévaluation du Pesos Argentin (ARS) que représentait un risque de €. 1 400 000 provisionné en 2024 a été repris ;
- Il existe un risque sur des opérations menées au Mozambique qui a été évalué à €. 5 000 000.

3 - 3 Augmentation de capital

Il a été opéré en Août 2025, une augmentation de capital par apport en numéraire portant ce dernier à €. 3.364.600 pour €. 3.264.200 avant augmentation.

3 - 4 Le produit 'APG IET'

Pour mémoire, il est rappelé que le produit 'APG IET' est administré par A.P.G. Inc qui utilise les codes d'A.P.G. Airlines dans la gestion des accords 'Interline'. L'intégralité des risques liés à l'exploitation du produit 'APG IET' est donc assumé par la Société A.P.G. Inc qui procède chaque année à l'évaluation de ceux-ci et en appréhende en termes comptables les conséquences.

3 - 5 Le produit 'APG PlatForm'

A.P.G. Inc a mis sur le marché un nouveau produit 'APG PlatForm' grâce à l'agrément Opérateur de Voyages d'une Société du groupe.

'APG PlateForm' est administré par A.P.G. Inc qui utilise les agréments et accréditations d'A.P.G. Travel dans la gestion des accords 'PlatForm'. L'intégralité des risques liés à l'exploitation du produit APG PlatForm' est donc assumé par la Société A.P.G. Inc qui procède chaque année a l'évaluation de ceux-ci et en appréhende en termes comptables les conséquences.

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- Immobilisations incorporelles, corporelles et financières : Annexe 2054
- Amortissements : Annexe 2055
- Provisions : Annexe 2056
- Echéances des créances et dettes : Annexe 2057
- Détermination du résultat fiscal : Annexe 2058-A
- Charges à payer : Annexe I
- Produits à recevoir : Annexe II
- Charges constatées d'avance : Annexe III
- Ecarts de conversion : Annexe IV
- Capital social : Annexe IV

V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements hors bilan : Annexe V
- Eléments concernant les entreprises liées : Annexe VI

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2026

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **sasu A.P.G. Inc** — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations : Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations : Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9		
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	5 749 838	KE		KF	12 600	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK		KL		
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO		
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2]		KP	80 595	KQ		KR		
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS		KT		KU		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ		LA		
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	82 442	LC		LD	2 445	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
CORPORELLES		TOTAL III	LN	163 037	LO		LP	2 445	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
FINANCIERES	Autres participations		8U	200 445	8V		8W		
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS	603 500	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		IT	63 033	IU		IV	1 612	
FINANCIERES		TOTAL IV	LQ	263 479	LR		LS	605 112	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		ØG	6 176 353	ØH		ØJ	620 157	

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions : par virement de poste à poste 1	Diminutions : par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ	DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	LW	5 762 438	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA	MB		MC	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD	ME		MF	
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG	MH	80 595	MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK		ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM	MN		MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP	MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	MT	84 887	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND	NE		NF	
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG	NH	165 482	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7		ØW	
FINANCIERES	Autres participations		IØ		ØX	ØY	200 445	ØZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	603 500	2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	52 117	2G	
FINANCIERES		TOTAL IV	I3		NJ	NK	856 062	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	ØL	6 783 981	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(6)

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 2026

Désignation de l'entreprise : **sasu A.P.G. Inc** — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 968 759	PF	535 397	PG		PH	2 504 157
TOTAL I		RK	**1 968 759**	RM	**535 397**	RN		RO	**2 504 157**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	67 088	PW	2 593	PX		PY	69 682
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	28 971	QM	9 045	QN		QO	38 016
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	**96 060**	QV	**11 638**	QW		QX	**107 698**
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	**2 064 819**	ØP	**547 036**	ØQ		ØR	**2 611 855**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑦ PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2026

Désignation de l'entreprise : **sasu A.P.G. Inc** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	1 612	4U	7 393	4V	1 612	4W	7 393	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5 779 642	5W	5 673 422	5X	1 952 000	5Y	9 501 064	
	TOTAL II	5Z	**5 781 254**	TV	**5 680 815**	TW	**1 953 612**	TX	**9 508 457**	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**5 781 254**	UB	**5 680 815**	UC	**1 953 612**	UD	**9 508 457**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	5 673 422	UF	78 000			
	Dont dotations et reprises - financières			UG	7 393	UH	1 875 612			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8) **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

DGFiP N° 2057 2026

Désignation de l'entreprise : **sasu A.P.G. Inc** — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL	200 000	UM		UN	200 000
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	52 117	UV	52 117	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	22 533 762		22 533 762		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	13 200		13 200		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	4 129 990		4 129 990		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 119 340		1 119 340		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	42 260		42 260		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	400 000				400 000
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	589 813		589 813		
Charges constatées d'avance		VS	76 926		76 926		
TOTAUX		VT	**29 157 408**	VU	**28 557 408**	VV	**600 000**
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	265 524	265 524		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	282	282		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6 749 713	6 749 713		
Personnel et comptes rattachés		8C	130 113	130 113		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	98 330	98 330		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	373 704	373 704		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 860	5 860		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 158 217	2 158 217		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	387 372	387 372		
TOTAUX		VY	**10 169 116**	VZ **10 169 116**		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	529 415	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2026

Désignation de l'entreprise : **sasu A.P.G. Inc** — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : **31122025**

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	4 028 260
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	7 393	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	7 393
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	1 372 269
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
	Moins-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * — Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	30 142
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	5 438 064

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	1 613
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 0 %						WH	
	Plus-values nettes à long terme — imposées au taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme — imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quindecies A)	HT		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		XF	
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC			
	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB						
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		XG	25 233
	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)					
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB			
	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC		Dt déd. exc (art 39 decies D)	YD			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	26 846

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	5 411 218	
	déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	5 411 218	XO 0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice clos le : **31 décembre 2025**

CHARGES À PAYER

		Déductible	Non déductible
151-	**PROVISIONS POUR RISQUES**	9 508 457	
168-	**INTEREST S/EMPRUNTS**	282	
408 -	**FOURNISSEURS**		
	Factures non parvenues		
	* achats		
	* autres charges externes	3 854 118	
428 -	**PERSONNEL - CHARGES A PAYER**		
	* autres : congés payés	45 439	
	* primes et gratifications	77 720	
	* intéressement	-	
4198	**CLIENTS**		
	* Clients Créditeurs	1 405 704	
	* R.R.R. à accorder	5 363	
438 -	**ORGANISMES SOCIAUX**		
	* charges sur congés payés	19 084	
	* charges sur primes	22 280	
448 -	**ETAT – CHARGES A PAYER**		
	* Taxe d'apprentissage	608	
	* Formation professionnelle / Fongécif	-	
	* CVAE	< 39 868>	
	* Autres	< 3 000>	
487 -	**PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**		
	* Cions GSSA	387 372	
518 -	**INTERETS COURUS A PAYER**	-	
		15 283 559	

A.P.G. Inc Annexe II

Exercice clos le : **31 décembre 2025**

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
CLIENTS ET DIVERS	
Clients – produits non facturés	
. Factures à établir	16 122 590
AUTRES CRÉANCES	
Fournisseurs débiteurs	
. Fournisseurs Débiteurs	76 819
. Avoirs non parvenus	212 742
Personnel	
. Avances – acomptes	13 200
Etat et Collectivité	
. Etat – Impôt Société	4 129 990
Débiteurs divers	
. Indemnités Journalières de Sécu.	-
. Subvention Apprenti	833
. Intérêts Compte à termes	35 242
. Intérêts C/c	14 910
TOTAL	**20 606 326**

A.P.G. Inc Annexe III

Exercice clos le : **31 décembre 2025**

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
APG Airlines Frais	5 484
APG DS Frais	5 399
APG Travel Frais	541
AIRINC Frais	82
Ass. Déplacements	245
CH Aviation Cot.	
OAG Abt	
DocuSign	3 267
IATA Frais	6 265
CRAC	
Abt MISE	
Abt ZENDesk	13 455
Abt ZOHO	775
AONANG Villa training	10 514
PLUXEE (SODEXHO) Tickets restaurant	1 857
UATP Cot.	17 152
Cotisation diverses	2 159
Training	
TOTAL	**67 195**

Exercice clos le : **31 décembre 2025**

TABLEAU DES CALCULS DES ECARTS DE CONVERSION AVEC LES ETABLISSEMENTS SITUES A L'ETRANGER

Soldes réels €.	Un euro = US$ 1,1586 Un euro = Bhd 0,40704 *Au 31 décembre 2025*	**Ecarts de Conversion Actif/Passif**
€. 440,19	A.P.G North America Titres participations, coût historique US$ 510.00 = €. 483,78	n/s
€. 86 311.07	A.P.G North America Débiteurs divers, coût historique US$ 100 000.00 = €. 94 858,66	€. 5 108
€. 8 631,11	Oman Air D&C, coût historique US$ 10 000,00 = €. 9 485.87	€. 2 285
		€. 7 393

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à €. 3.364.600 représenté par 336 460 actions de €. 10 chacune.

A.P.G. Inc Annexe V

Exercice clos le : **31 décembre 2025**

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	
. Cadres	€. 66 174
. Agents d'encadrement	€. 14 032
. Agents réservation	€. 6 509
TOTAL	**€. 86 715**

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
. Emprunt : Capital restant à rembourser	265 524
Moins 1 an	*265 524*
De 1 à 5 ans	-
A plus de 5 ans	-
. Abandon Créances avec clause de retour à meilleure fortune	-
TOTAL	**265 524**

A.P.G. Inc Annexe VI

Exercice clos : **31 décembre 2025**

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	liées	**En participation**
A C T I F		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
APG Holding D&C	38 765	
APG Airlines Titres Participation	200 000	
* Client :		
APG Holding	-	
APG	< 3 696>	
APG DS	283 580	
APG Airlines	4 420 838	
APG Travel	38 718	
APG North America	-	
* Débiteur divers :		
APG Holding	3 546	
APG	12 307	
APG DS	78 724	
APG Airlines	-	
APG Travel	729	
* Fournisseurs : avoirs à recevoir		
APG	-	
APG DS	-	
APG Airlines	-	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Associés C/c		
APG DS	-	
APG Airlines	400 000	
* Clients : Fact. A établir		
APG DS	-	
APG Airlines	-	
APG North America	-	
	5 473 511	

A.P.G. Inc Annexe VI (suite)

Exercice clos : **31 décembre 2025**

	ENTREPRISES	
	liées	**En participation**
P A S S I F		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* Fournisseur :		
APG Holding	-	
APG	130 700	
APG DS	1 004 958	
APG Airlines	206 270	
APG North America	-	
APG Travel	69 877	
JLB Conseils	-	
* Fournisseur : Fact. non parvenues	-	
APG Airlines	-	
APG Travel	-	
* Créditeurs divers :		
APG	-	
APG DS	-	
APG Airlines	3 460	
JLB Conseils	-	
APG North America	-	
* Associés :		
	1 415 265	